

vote, plutôt que d'avoir lieu maintenant, soit tenu demain, immédiatement après l'appel de l'ordre du jour. Je me demande si nous pourrions présenter un ordre spécial de la Chambre en ce sens. Il serait, en substance, ainsi conçu: Que la mise aux voix ne soit pas tenue maintenant, mais que les deux votes différés aient lieu immédiatement après l'appel de l'ordre du jour demain et qu'ils soient suivis de l'étape de 3^e lecture. S'il y a consentement unanime, ces termes pourraient faire l'objet d'un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot des travaux de demain? Étant donné l'ordre qui vient d'être adopté et

comme il y a espoir que l'étude du bill fasse des progrès, je voudrais indiquer qu'il y aura un changement au programme et que nous ne passerons pas au débat sur le budget comme nous l'avions annoncé. Nous mettrons d'abord en délibération le bill C-3, actuellement à l'étude, puis le bill concernant la création du Centre de recherches pour le développement international, ainsi que les amendements du Sénat, qui exigent l'approbation de la Chambre. Nous procéderons ensuite à la deuxième lecture du projet de loi concernant les grains.

M. Baldwin: Et ensuite?

L'hon. M. Macdonald: Nous étudierons la loi créant le Conseil de commercialisation des produits de ferme, le bill sur le Conseil canadien des normes et...

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, il est six heures.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)